

400 € / mois

Location appartement

Surface : 30 m²

Vue : Dégagée

Eau chaude : Individuelle électrique

État intérieur : Bon

Prestations :

Double vitrage

1 salle de douche

1 toilette



Appartement NAT390 Salernes

Salernes, T1 de 30m² comprenant une cuisine indépendante, une pièce de vie et une salle d'eau/wc. Charges mensuelles : 20€ (eau) avec régularisation annuelle - Dépôt de garantie : 380€ - Honoraires charge locataire : 159.60€ + état des lieux : 68.40€ Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques <http://www.georisques.gouv.fr>. Ne sont indiquées que les mentions obligatoires. Le montant de l'état des lieux est mentionné lorsque l'agence qui loue est mandatée pour l'établir.

Honoraires et charges

Loyer mensuel 400 € charges comprises dont 20 € de provisions pour charges avec régularisation annuelle %} (hors charges 380 €).

228 € TTC d'honoraires à la charge du locataire (dont 68 € TTC pour l'état des lieux), 380 € de dépôt de garantie, revenus mensuels nets minimum demandés (assurance garantie du loyer) 1 200 €

Classe énergie (dpe) : E - Emission de gaz à effet de serre (ges) : B
Coûts énergie annuel de 810 à 1120 € (année d'estimation 2022)
Document non contractuel - 30/04/2025



Société d'exploitation de l'Agence Ferran – 24 avenue de la Gare 83720 TRANS en PROVENCE

RCS DRAGUIGNAN B 321 131 609 APE 6832A - FNAIM N° 5252 Montant du Capital social : 239584,30 €

Carte professionnelle portant les mentions : « Transactions sur immeubles et fonds de commerces, Gestion immobilière, Syndic de copropriété » numéro CPI 8302 2015 000 002 156 délivrée par la CCI du Var.

Numéro ORIAS : 24002286. Caisse de garantie : GALLIAN, 89 rue de la Boétie 75008 Paris, Client n° 110105 E Contrat n° GF0000001059.

RCP : COVEA RISKS N° 120137405 Numéro d'identification à la TVA : FR54321131609

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale